



## Abusée sur edls, exemplaire non délivré

Par **Anonyme1330**, le **31/07/2019** à **05:32**

Bonjour,

Le 29 Juillet j'ai RDV avec mon propriétaire pour établir l'Etat des lieux de sortie du logement que j'occupais depuis 4 ans. À mon arrivée (en avance) le propriétaire est déjà là et me dit qu'il a pris un peu d'avance et à commencer à relever les compteurs et à faire le tour de l'étage... Déjà, je suis en désaccord mais je n'ai pas vraiment le temps de commencer à parler qu'il continue de remplir l'EDLS. Il trouve des dégradations sur lesquels nous ne tombons pas d'accord, mais quoi que je dise cela n'y change rien ; dire d'un appareil électroménager "il est un peu abîmé" ne peut pas se traduire par en "mauvais état" sur un État des lieux. Bref, je commence à me sentir un peu abusée mais il est toujours amical, me rassure et me dit qu'il ne m'amputera pas la caution pour ça et ça etc...

Arrivés au bout de l'EDLS, l'air un peu pressé par le temps, il me dit de parapher les feuilles (volantes, photocopiées...) et de signer la dernière.

Ceci-fait, il m'annonce qu'il n'a pas eu le temps de photocopier le 2ème exemplaire (le mien) et qu'il m'enverra la copie de l'exemplaire par mail plus tard. Cela fait 3 jours et je n'ai toujours pas reçu l'exemplaire dû.

Ai-je un quelconque recours pour faire, au mieux, annuler cet État des lieux, si non, me prémunir du risque que pourraient m'apporter d'éventuelles modifications de sa part, sur l'edls, après signatures?

Par **janus2fr**, le **31/07/2019** à **08:30**

Bonjour,

Malheureusement, vous n'avez aucun recours.

On ne cesse de le répéter, on ne repart jamais d'un état des lieux sans son exemplaire signé de toutes les parties ! Si le document n'est rédigé qu'en un exemplaire, on se rend à la première photocopieuse disponible avant de signer. Laisser le seul document signé au bailleur, c'est lui laisser un chèque en blanc !